



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE & DECENNALE
DES ENTREPRISES DU BATIMENT**

La compagnie **ACASTA EUROPEAN INSURANCE** - Siège social : PO BOX 1338, 1st Floor Grand Ocean Park, Gibraltar, représentée par son délégataire, la société ETIK atteste que :

MAOUCHI - MK BAT
2 RUE JULES VALLES
77200 Torcy,
immatriculé sous le N°SIRET 51409952200021

A souscrit auprès de la compagnie un contrat d'assurance sous le numéro de police **2015FR002F-DEC-2036** à effet du **01-11-2017**

La présente attestation est valable du **01.01.2018 au 31.12.2018**

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du Code des Assurances.

Les garanties du contrat faisant l'objet de la présente attestation s'appliquent aux activités professionnelles, ou missions suivantes :

- Plomberie - Installations sanitaires - Chauffage (à l'exclusion des chauffe-eaux solaires photovoltaïques intégrés)
- Menuiseries intérieures
- Plâtrerie, Staff, Stuc, Gypserie
- Peinture
- Revêtements de surface en matériaux souples et parquets flottants

L'attestation est régie par :

- Les Conditions Particulières
- Le référentiel d'activité (sous la référence : REA2016/01)
- Les Conditions Générales (sous la référence : CGE2016/01)
- Le Droit Français, notamment le Code des Assurances

La présente attestation est valable, sous réserve du règlement intégral de la cotisation pour la période de validité de l'attestation. Elle ne peut engager l'assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.